



VALERIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE
ROUTIERE

Jambes, le 27 septembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Wallonie se dote d'un cadre pour améliorer la qualité d'accueil de la petite enfance et pour organiser la rénovation de ses crèches

Le Gouvernement de Wallonie a validé, en troisième lecture, le projet de décret actualisant le subventionnement des infrastructures d'accueil de la petite enfance. Sous l'impulsion de la Ministre de l'Infrastructure de la petite enfance, Valérie De Bue, la Wallonie se dotera ainsi pour la première fois d'un cadre législatif permettant la rénovation des milieux d'accueil et la création d'un cadastre dynamique des crèches.

Ces textes permettront notamment aux infrastructures existantes, sur base de critères précis, de bénéficier de subventions importantes pour rénover leurs installations, déménager dans des bâtiments plus efficaces ou renforcer leur équipement de puériculture.

“ L'objectif est de garantir aux enfants d'évoluer dans des bâtiments aux normes actuelles de sécurité, de salubrité et de confort” précise la Ministre, Valérie De Bue. “En renforçant l'isolation thermique et en favorisant le recours aux technologies durables et performantes en économie d'énergie, ce dispositif participera à une diminution importante des frais de fonctionnement des crèches, d'autant plus sous tension depuis les différentes crises”.

De son côté, le cadastre dynamique des infrastructures de la petite enfance de Wallonie permettra de bénéficier d'une photographie réelle et actualisée des milieux d'accueil afin de prioriser le subventionnement des projets de rénovation ou de déménagement des crèches.

Ce projet de décret sera prochainement déposé au Parlement et concernera tant les crèches subventionnées que non subventionnées.